



RADIO-CANADA DOIT RETROUVER SON LUSTRE

Lors de l'Assemblée générale du 8 juin dernier, le syndicat a soumis aux membres l'invitation reçue de l'employeur à discuter. Le mandat est toutefois bien défini. Les échanges porteront sur trois priorités : combler le différentiel salarial, tenter de compléter une médiation arbitrale sur des griefs accumulés et mettre en place des comités de relation de travail à Montréal.



Cette offre de reprendre les discussions a été déposée parce que partout, de Rimouski à Québec, de Trois-Rivières à Moncton, de Montréal à Rouyn-Noranda et au Saguenay, dans toutes nos sections, vous vous êtes mobilisés. L'ampleur de l'insatisfaction a été entendue; reste à voir ce qu'il y aura de concret sur la table.



Ces derniers mois, je dirais même ces dernières années, les conditions de travail à Radio-Canada sont en recul. Nombreux sont nos collègues qui ont choisi de quitter l'organisation pour aller trouver mieux ailleurs, pour de multiples raisons. Climat incertain, sentiment de ne pas être reconnu ou valorisé dans son travail, horaires chamboulés, perspectives floues, retraite anticipée ou volonté de trouver mieux avant de perdre son poste...



Radio-Canada a du mal à retenir ses talents, jeunes, moins jeunes ou expérimentés. La Société d'État n'est plus l'employeur de choix - et enviable - qu'elle a déjà été. Les ratés du système de paie contribuent à la grogne comme les accrocs à la convention collective, tout comme des sommes dues impayées, des traitements de faveur inévitables dans certains départements. Le versement de « repas déplacés » qui a touché un peu plus de 430 employés sur la paie du 13 mai est le dernier cas en liste de cafouillage numérique.

Nous irons discuter, mais restons mobilisés et solidaires.



À voir pages suivantes :

- Votre nouveau comité de négociation
- Des collègues sous le salaire minimum
- Des collaborateurs bénévoles
- Un nouveau problème de paie
- Beaucoup de représentants au congrès de la FNCC

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION FRAÎCHEMENT ÉLU

L'Assemblée générale du 8 juin a aussi servi aux membres du STTRC à élire un comité de négociation qui se mettra en œuvre quelques mois avant que la présente convention collective ne soit échue. On leur a demandé de se présenter à vous.

Maxime Corbeil



J'ai 34 ans et je suis caméraman studio permanent du secteur de la Télévision générale à Montréal. J'ai commencé ma carrière à la SRC en 2010 comme assistant-technicien temporaire suite à mes études en Production télévisuelle au Cégep de Jonquière. Depuis 2021, je suis délégué syndical de mon secteur en plus d'être impliqué dans différents comités au sein du STTRC. Par la nature de mon travail de technicien de plateau de télévision, je possède un très bon sens de l'écoute, de compréhension et de relativisation, tout en aimant persévérer afin d'arriver à la meilleure solution possible.

Julie Maltais



Je suis à l'emploi de Radio-Canada depuis 27 ans, comme technicienne. J'y ai exercé quatre métiers différents qui m'ont permis de travailler avec des personnes dévouées dans plusieurs secteurs. L'équité et la justice sont mes motivations pour mener à bien le mandat que vous m'avez donné. L'écoute, l'empathie et l'implication sont mes outils de travail pour être une membre utile dans ce comité de négociation.

Precilla Morasse



En tant qu'assistante-réalisatrice à Montréal depuis 9 ans, déléguée syndicale depuis 1 an et désormais fière membre du prochain comité de négociation, je m'engage à être à l'écoute de vos besoins et de vos idées, à me montrer combative à la table de négociation et à agir avec transparence avec vous. Animée par une grande fierté et une grande motivation, j'irai me battre pour plus d'argent, plus d'équité, une meilleure sécurité d'emploi et moins de disparités. J'ai hâte de vous rencontrer, d'écouter vos frustrations et de découvrir votre quotidien. Merci de me faire confiance pour vous représenter lors de la prochaine négociation. À très bientôt!

Sophie Pelletier



Photo: Hugo Côté

Je suis locutrice/sous-titreuse à Montréal et c'est avec grand bonheur que je prendrai part à la prochaine négociation. Mon histoire syndicale a commencé en 2012, à mon premier comité de négo et m'y voilà encore, pour la quatrième fois. Je suis heureuse que l'on m'ait fait confiance de nouveau, mais surtout de pouvoir faire bénéficier les membres de mon expérience et de mes connaissances tant de nos différents métiers que de la gestion de Radio-Canada, ainsi que des rouages passablement complexes d'une négo. La direction n'a qu'à bien se tenir : nous sommes déjà mobilisés et ce n'est même pas commencé. Allons chercher ce qui nous revient (\$\$\$) et unissons nos voix pour nous faire respecter!

Jean-François Nadeau



Je suis journaliste à Québec depuis une vingtaine d'années et représentant syndical depuis 15 ans. Depuis 2019, je siège à l'exécutif en tant que responsable des litiges et griefs. J'occupe aussi par intérim les fonctions de responsable des relations de travail. Je connais très bien la convention collective et les différents problèmes qui en découlent. Je représente au quotidien des personnes de toutes les stations. Ayant déjà travaillé en milieu linguistique minoritaire à la radio, à la télévision et au web, je suis sensible aux besoins de mes collègues, peu importe leur secteur ou leur titre d'emploi. J'ai déjà d'ailleurs aussi occupé les postes de recherchiste, de secrétaire de rédaction et d'affectateur au sous-titrage et au télésouffleur!

Pierre Tousignant



Photo: Simon Séguin-Bertrand

Je suis secrétaire de rédaction à la station de Sherbrooke et employé de Radio-Canada depuis 1998, président du STTRC depuis 2019 et vice-président du secteur communications auprès de la Fédération nationale des communications. La principale fonction d'un syndicat est de négocier un contrat collectif de travail, c'est le nerf de l'action qui s'inscrit dans la convention collective. Le défi est de faire en sorte que tous et toutes y trouvent leur compte.

NOUVEAU PROBLÈME DE PAIE



Des heures de repas déplacés ont été ajoutées sur les paies de plus de 400 employés. L'erreur a été causée, selon l'employeur, par une mauvaise manipulation dans Workday. Dans certains cas, on a ajouté par erreur 80 heures en repas déplacés! Les montants versés en trop sur la paie du 13 juin varient de quelques centaines de dollars à 3000 \$. Ils seront récupérés. Il faudra s'assurer que les recouvrements se feront selon les règles établies.

La politique de Radio-Canada stipule notamment que pour les montants dus, un taux maximum de 10% de la paie régulière nette peut être récupéré. Pour les dettes entre 50\$ et 2000\$, les recouvrements peuvent être étalés sur un maximum de 15 paies, alors que pour les montants entre 2000 \$ et 5000\$, la récupération peut s'étaler jusqu'à un maximum de 20 paies. La politique mentionne également que dans des cas exceptionnels, il est possible de convenir d'ententes avec l'employeur pour que les paiements puissent être étalés davantage.

DES COLLÈGUES PAYÉS SOUS LE SALAIRE MINIMUM À RADIO-CANADA

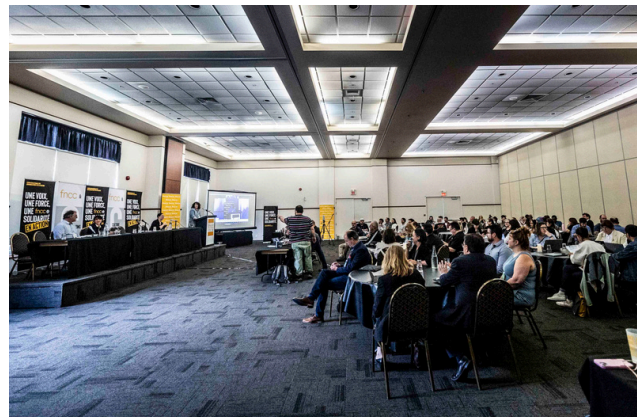


Le Syndicat a fait remarquer à l'employeur que depuis la hausse à 15,75\$ de l'heure, le 1er mai, les premiers échelons des emplois les moins bien rémunérés se trouvent maintenant sous le salaire minimum. Cette situation inacceptable touche quatre personnes, parmi nos membres. L'employeur assure que ce sera corrigé.

Voilà un autre exemple qui milite en faveur d'une hausse salariale équitable par rapport à celle consentie aux employés du reste du pays.

PLUS D'UNE TRENTAINE DE DÉLÉGUÉS DU STTRC AU CONGRÈS DE LA FNCC

Du 28 au 31 mai 2024 s'est tenu, à Shawinigan, le 26e congrès de la FNCC-CSN (Fédération nationale des communications et de la culture) à laquelle le STTRC est affilié. Ce congrès fut l'occasion de se rassembler avec d'autres syndicats du secteur des médias et de la culture afin d'échanger sur les préoccupations des syndicats de la fédération, de sujets d'actualité et pour discuter des défis qui nous attendent pour les prochaines années. Au menu de ce congrès : l'intelligence artificielle, la surveillance électronique, les questions de précarité et de disparité de traitement qui se sont insinuées avec les années dans nos conventions collectives et des outils pour les contrer. Il a également été question de la campagne menée par la fédération sur l'information locale : L'information, un bien public. En effet, les délégués au congrès sont allés soutenir cette campagne en rappelant au ministre de la Culture et des Communications l'importance de l'information locale.



Un congrès, c'est toujours une occasion en or pour consolider les liens entre les syndicats de la fédération, pour réseauter et pour créer des alliances. Le STTRC était très bien représenté avec une trentaine de délégués. D'ailleurs, les congressistes ont participé à la campagne de mobilisation des jours de paie du STTRC en faisant également une chaîne humaine. Ça a fait chaud au cœur d'être soutenus par l'ensemble du congrès dans cette campagne que nous menons.

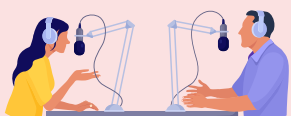
Les congrès servent également à élire nos représentants à la fédération pour les trois prochaines années. Le nouvel exécutif est composé d'Annick Charrette (Syndicat général des employés(ées) de Télé-Québec), de Pierre Tousignant (STTRC-CSN) et de Karine Tremblay (SEE de la Tribune) qui ont tous les trois renouvelé leur mandat. On retrouve aussi des recrues : Jean-Philippe Bergeron (Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Copibec et de l'UNEEQ), Mathieu Fraser-Lasnier (Syndicat des employés-ées de RDS) et Maxime Sarrasin (Syndicat général de la radio).



Photos: Simon Séguin-Bertrand

DES COLLABORATEURS BÉNÉVOLES UN MANQUEMENT INACCEPTABLE DE RADIO-CANADA

ON AIR



Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Radio-Canada dénonce vigoureusement le non-respect par l'employeur de la lettre d'entente 16 concernant les collaborateurs. Il apparaît clairement qu'une forte proportion d'entre eux ne sont toujours pas soumis à un contrat d'embauche et exercent leurs fonctions bénévolement.

En réponse à cette situation préoccupante et devant l'incapacité de Radio-Canada de nous fournir une liste complète de ces employés, le syndicat a entrepris un recensement exhaustif de tous les collaborateurs. Ce processus de vérification vise à déterminer qui parmi eux est en règle et a signé un contrat conforme aux dispositions de la lettre d'entente 16.

Une fois ce portrait complété, le syndicat prévoit exiger de l'employeur des mesures correctives immédiates. Nous ne tolérerons plus ces disparités injustifiées. Radio-Canada doit respecter ses engagements envers tous ses collaborateurs, sans exception.

CONTESTATIONS NON RECEVABLES DE L'ANCIENNETÉ

Une grande partie des personnes qui ont contesté leur ancienneté ont reçu une fin de non-recevoir de la part de l'employeur. Radio-Canada s'en tient au texte de la convention collective qui prévoit que seule la modification faite dans la dernière année peut être révisée. Si vous êtes d'avis que votre situation est exceptionnelle et devrait néanmoins faire l'objet d'une révision, contactez le syndicat à l'adresse suivante :

anciennete@scrc.qc.ca,

en détaillant votre situation.